



Conseil pour constat amiable

Par **Astra**, le **01/12/2009** à **19:11**

Bonjour,
Une automobiliste a percuté ma voiture ce midi, j'aimerais avoir vos conseils pour remplir le constat.
Je m'apprêtais à prendre un stationnement, sur la gauche donc de l'autre côté de la voie, je roulais donc doucement pour tourner, il n'y avait personne quand je m'apprêtais à tourner.
L'autre conducteur, pressé car en retard, a déboulé à toute vitesse derrière moi.
Comme il ne faisait pas attention, il n'a pas vu mon clignotant et n'a pas ralenti à temps : il a paniqué et perdu complètement le contrôle de son véhicule en pilant et donnant un coup de volant, et m'a finalement percuté alors que j'avais déjà quitté la voie de circulation pour m'engager sur le bateau. je met le schéma ci dessous pour que vous puissiez voir les



positions au moment exact du choc.
L'assureur me conseille cependant de ne pas noter que j'avais déjà engager mon tournant à gauche, et simplement faire cocher à l'autre véhicule "heurtaient l'arrière de l'autre véhicule qui roulait ds le même sens" pour ne pas risquer de prendre les torts partagés alors que j'avais pris toutes les précautions nécessaires pour faire ma manoeuvre.
Je crains qu'en réalisant cette déclaration et en modifiant le schéma de manière à ce que les 2 voitures soient sur la même file, les expertises montrent que les chocs ne peuvent avoir été causés tels que.
D'autre part, je veux être sûre que l'expert contrôle les organes arrières de direction : je transporte un nourrisson dans la voiture (dieu merci bébé n'était pas là au moment du choc !!) et je veux que ma voiture soit parfaitement fiable.
Que me conseillez-vous de remplir ? comment rédigeriez-vous les circonstances et observations ? Comment feriez-vous le schéma ???
Merci infiniment de vos conseils !

Par **chaber**, le **02/12/2009** à **08:36**

BonjourrrrrNormalement un constat amiable se rédige sur les lieux de l'accident, cases cochées et signatures des deux partiesrrrrSi ce constat n'a pas encore été établi vous pouvez tenter de suivre les conseils de votre assureur, mais votre adversaire risque de ne pas suivre vos dires, s'il a consulté son propre assureurrrrrVous virez à gauche pour prendre un stationnement: vous êtes un élément perturbateur